

Cote du document: WGG 2016/6/INF.1
Date: 29 juillet 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Synthèse des délibérations
de la sixième réunion
du Groupe de travail ad hoc
sur la gouvernance

Note aux Gouverneurs

Responsables:

Questions techniques:

Cheryl Morden
Secrétaire du FIDA a. i.
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: c.morden@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance — Sixième réunion
Rome, 24 juin 2016

Pour: Information

Synthèse des délibérations de la sixième réunion du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance

1. La sixième réunion du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance s'est tenue le 24 juin 2016 au siège du FIDA. Y ont participé les membres suivants: Angola, Argentine, Danemark, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Italie, Royaume-Uni et Venezuela (République bolivarienne du). Y ont assisté en qualité d'observateurs les représentants de l'Allemagne, du Brésil, du Burkina Faso, du Canada, de la Chine, du Costa Rica, de l'Égypte, de la Fédération de Russie, de la France, du Gabon, du Kenya, de Madagascar, du Mali, du Maroc, du Mozambique, des Pays-Bas, du Soudan et de la Suisse.
- A. Adoption de l'ordre du jour
2. L'ordre du jour de la réunion a été adopté sans modifications.
- B. Projet de rapport du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance
3. Le président du groupe de travail a illustré dans le détail les échanges survenus lors des deux rencontres informelles organisées le 26 mai et le 22 juin 2016. Le groupe de travail s'est félicité de cet aperçu.
 4. Les discussions ont porté sur la réforme éventuelle du cycle de reconstitution et du système de listes au FIDA. On trouvera ci-après une synthèse des principales questions soulevées et des principaux arguments avancés.
 5. Questions relatives au cycle de reconstitution:
 - i) Extension de la durée du cycle de reconstitution du FIDA. Il a été suggéré de proposer au Conseil des gouverneurs que, dans le cadre d'un programme plus vaste de réforme, la durée du cycle de reconstitution du FIDA soit portée de trois à quatre ans à compter de FIDA12 (2022-2025), de manière à laisser aux États membres et à la direction du FIDA le temps suffisant pour s'y préparer et procéder aux ajustements nécessaires. L'accent a été mis sur le fait que, pour parvenir à un consensus, d'autres consultations devraient être organisées avec tous les membres.
 - ii) Critères de participation aux consultations sur la reconstitution. Certains membres ont suggéré que les décisions concernant la participation aux consultations sur la reconstitution ne soient prises que lorsqu'un accord sur le système de listes aura été trouvé. On pourrait également envisager d'autres solutions pour dissocier la participation aux consultations sur la reconstitution du système de listes, comme il est proposé dans le rapport du consultant en matière de gouvernance internationale. L'idée consistant à fixer un certain seuil pour les pays contributeurs a été évoquée, mais un membre a estimé que ce critère était difficilement applicable dans la mesure où cela nécessiterait que les membres s'engagent à l'avance à un niveau donné. Quelques membres ont également proposé de redistribuer un certain nombre de sièges et de les répartir entre les pays à faible revenu appartenant à la Liste C et les contributeurs potentiels ou principaux de la Liste C, l'objectif étant d'encourager les contributions en faveur du Fonds. Il a par ailleurs été souligné que cette option était difficilement envisageable tant qu'une décision à propos du système de listes ne serait pas prise. Certains membres de la Liste C ont proposé que les membres des Listes A et B qui, pour la reconstitution en cours, n'ont pas consenti de contributions ou dont les contributions sont inférieures à celles des membres de la Liste C, soient exclus des consultations sur la reconstitution. Quelques membres de la Liste A ont toutefois exprimé des doutes à l'encontre de cette proposition, et un membre a dit craindre que l'exclusion de certains pays des consultations ne se

traduise par une baisse des contributions. Un membre de la Liste A a avancé une autre idée, à savoir que les droits de vote soient retenus comme critère, ce qui permettrait également de prendre en considération les contributions cumulées aux fins de la participation aux consultations. Cette idée a été elle aussi appuyée par un membre de la Liste B. Un consensus général s'est néanmoins dégagé concernant le fait que les consultations sur la reconstitution devraient être plus inclusives.

- iii) Format et structure des sessions de la reconstitution. Les membres ont recensé les aspects qui pourraient éventuellement faire partie d'un ensemble de réformes, notamment le nombre de réunions, le processus d'établissement de l'ordre du jour, le nombre de points inscrits à l'ordre du jour et la longueur des documents, dans une optique d'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités des consultations. L'accent a été mis sur le fait que les consultations devraient être l'occasion de prendre des engagements précis assortis d'objectifs concrets; de produire des documents mieux ciblés dans une optique d'efficacité; et d'accorder la priorité aux questions de nature plus stratégique. De l'avis du président du groupe de travail, les consultations sur la reconstitution pourraient gagner en efficacité et en efficacité sous réserve d'une participation accrue à l'établissement de l'ordre du jour. Un membre a proposé que des discussions informelles avec les membres et la direction du FIDA soient préalablement organisées afin de déterminer les questions prioritaires et de limiter le nombre de points inscrits à l'ordre du jour.
 - iv) Présidence externe indépendante des consultations sur la reconstitution. Il a été suggéré d'officialiser, dans le cadre des mesures de réforme, la pratique consistant à disposer d'une présidence externe indépendante, qui a déjà été adoptée lors des deux dernières consultations sur la reconstitution.
6. Système de listes. S'agissant des listes, cinq options ont été proposées durant les discussions: trois d'entre elles figuraient dans le rapport du consultant en matière de gouvernance internationale, et les deux autres ont été avancées par le président du groupe de travail. La première option supplémentaire proposée par le président du groupe de travail consiste en un système à trois listes, sur la base des critères appliqués par la Banque mondiale pour définir les catégories de membres¹. Ainsi, les États membres seraient répartis en trois groupes: pays à revenu élevé (Liste A), pays à revenu intermédiaire (Liste B) et pays à faible revenu (Liste C). La seconde option proposée par le président du groupe de travail consisterait à maintenir le système de listes actuel, mais en subdivisant la Liste C en trois sous-listes, ici aussi sur la base de critères financiers et non par groupements régionaux. Ainsi, la Liste C serait composée des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (sous-Liste C1), des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (sous-Liste C2) et des pays à faible revenu (sous-Liste C3). Le président du groupe de travail a également insisté sur la nécessité de définir des critères pour la composition des listes et de préciser les procédures de transfert d'une liste à une autre.

¹ À l'issue de la réunion, il a été proposé, avec l'accord du président, que les deux options supplémentaires relatives aux listes fassent l'objet de simulations sur la base des groupements correspondant aux conditions de prêt du FIDA plutôt que sur la base d'une catégorie créée par une autre institution. Le choix du critère correspondant aux conditions de financement ou de prêt appliquées par le FIDA a pour but de favoriser une comparaison plus fiable avec les trois premières options proposées dans le rapport du consultant, dans la mesure où celles-ci reposent également sur ce critère. Ainsi, la première option supplémentaire serait la suivante: pays non bénéficiaires (Liste A), pays admis à bénéficier de prêts à des conditions ordinaires (Liste B) et pays admis à bénéficier de prêts à des conditions mixtes et particulièrement favorables (Liste C), tandis que la seconde option supplémentaire consisterait à maintenir la composition actuelle des Listes A et B mais à subdiviser la Liste C en trois groupes, à savoir: pays admis à bénéficier de prêts à des conditions ordinaires (sous-Liste C1), pays admis à bénéficier de prêts à des conditions mixtes (sous-Liste C2) et pays admis à bénéficier de prêts à des conditions particulièrement favorables (sous-Liste C3).

7. Questions relatives à la représentation.
- i) Il a été suggéré d'établir au sein du Conseil d'administration un ou plusieurs sièges pouvant faire l'objet d'une rotation, afin que les pays de la Liste C qui consentent les contributions les plus substantielles puissent être mieux représentés. Certains membres ont déclaré être disposés à examiner cette proposition, sous réserve que ses éventuelles répercussions soient présentées au groupe de travail.
 - ii) Un membre de la Liste C a fait valoir que l'on pourrait céder à la Liste C certains des sièges dont dispose la Liste B au Conseil d'administration, afin de mieux rendre compte du niveau croissant des contributions de la Liste C et du nombre de pays appartenant à ce groupe.
 - iii) Un membre de la Liste A a fait observer qu'il fallait veiller à ce que les systèmes actuels, y compris celui relatif à l'utilisation des sièges au Conseil, soient mis à profit pour renforcer l'efficacité, notamment en termes de représentation.
8. Un certain nombre de participants ont fait part de leur déception face à l'absence de consensus, dans la mesure où ils estiment qu'une réforme en termes de gouvernance du FIDA s'impose. Par ailleurs, il a été observé qu'il n'est pas facile de parvenir à un consensus entre tous les membres lorsqu'un changement aussi fondamental est en jeu et que le processus de consultation est important.
9. La direction s'est félicitée des discussions ainsi que du fait que l'extension de la durée du cycle de reconstitution soit envisagée non pas comme un changement autonome mais dans le cadre d'un ensemble élargi de mesures de réforme. Tout en reconnaissant qu'un cycle quadriennal aurait pour avantage d'allonger la période sur laquelle porte l'examen à mi-parcours, la direction a exprimé sa préoccupation quant à la dissociation du cycle de reconstitution du FIDA des cycles de l'Association internationale de développement et de la Banque africaine de développement, et a conseillé la prudence quant à la manière de garantir un nombre suffisant de sources de financement pour un cycle quadriennal. En réponse à une question posée, la direction a précisé que, si la durée du cycle était portée à quatre ans, les projets et programmes du FIDA seraient ajustés en conséquence. C'est pourquoi, si l'extension de la durée ne se révélait pas satisfaisante, il serait difficile de revenir à un cycle triennal.
10. Le président a évoqué la possibilité, si l'on ne parvenait pas à un consensus sur une réforme du système de listes et les questions de représentation, de demander au Conseil des gouverneurs de prolonger d'un an le mandat du groupe de travail. Certains membres se sont dits favorables à cette possibilité, tandis que d'autres ont déclaré que le groupe de travail devrait tout d'abord convenir de l'utilité d'une telle prolongation. Il a été noté que le Conseil des gouverneurs devrait trancher cette question. Si le groupe de travail arrivait à la conclusion qu'il est peu probable que l'on parvienne à un consensus sur les changements importants, un certain nombre d'ajustements mineurs pourraient être apportés au système en vigueur.
11. Quelques membres ont déclaré qu'il était encore trop tôt pour exprimer une opinion sur les options proposées en termes de listes et autres suggestions avancées lors de la réunion. Le Bureau du Secrétaire a été invité à préparer, d'ici à la mi-juillet, un document succinct à l'intention du groupe de travail. Ce document offrirait un aperçu des questions, proposerait une simulation des cinq options relatives aux listes et dresserait la liste des autres points abordés dans le cadre d'un éventuel ensemble de mesures de réforme. Il a été décidé que ce projet de document servirait de base aux consultations ultérieures entre listes. Les commentaires sur ce document devraient être adressés au Bureau du Secrétaire au plus tard le 3 septembre 2016.

12. Sur la base de ces commentaires, un projet de rapport sera préparé et transmis dans toutes les langues le 26 septembre 2016, avant d'être discuté lors de la septième réunion formelle qui se tiendra le 10 octobre 2016.
13. Il a été décidé que, s'il se révélait nécessaire de discuter plus en détail ce rapport, une autre réunion formelle se tiendrait le 4 novembre 2016.